

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016**

A la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 7 novembre 2016 à 19H30 .

Sont présents : Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire .

**RÉSOLUTION 239-2016 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

**RÉSOLUTION 240-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

**RÉSOLUTION 241-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2016**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2016, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous , appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

**RÉSOLUTION 242-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 OCTOBRE 2016**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 octobre 2016, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger , appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

**RÉSOLUTION 243-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 OCTOBRE 2016**

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2016, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que ce procès-verbal est adopté.

## RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire dépose au conseil le discours annuel sur la situation financière de la municipalité et en fait la lecture. Ce rapport comprend le dernier rapport du vérificateur (2015), les principales réalisations 2016 et les orientations pour l'an 2017. Il sera transmis par la poste à toute la population de Saint-Eugène-de-Ladrière et conservé aux archives municipales.

La date de la présentation du budget est déterminée au 19 décembre 2016 au bureau municipal à 19h .

## RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

**Rapport de l'OTJ** : monsieur Pascal D'Astous donne les résultats mensuels et annonce que l'AGA sera le vendredi, 18 novembre 2016.

**Rapport de la Corporation de développement** : aucun point

**Bibliothèque municipale** :Aucun point nouveau

**Rapport de l'inspecteur en bâtiments** : Permis : François Rioux, Réserve Duchénier

## RÉSOLUTION 244-2016 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé de monsieur Sylvain Caron et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste . (37,791.09\$)

## RÉSOLUTION 245-2016 DEMANDE DU SERVICE DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE

**ATTENDU QUE** : le poste budgétaire relié au subvention versée par la municipalité n'a aucun fonds disponible;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous ,appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu d'attendre au budget 2017 pour verser une aide financière à la corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière pour le service de garde en milieu scolaire.

## RÉSOLUTION 246-2016 PUBLICITÉ DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN INC.

**Il est proposé** par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu à l'unanimité de verser **50\$** pour une publicité déroulante sur un écran placé au relais du club L'Étang du Moulin.

## RÉSOLUTION 247-2016 MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 182-2016

**ATTENDU QUE** la construction du garage municipal est terminée, et que la programmation des travaux a été envoyée au MAMOT, le texte suivant doit être ajouté à la résolution 182-2016 ;

- la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité d'ajouter le texte citée à la résolution 182-2016.

**RÉSOLUTION 248-2016 PROGRAMME D'AIDE DE SOUTIEN FINANCIER EN LOISIR**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière est membre de l'URLS du Bas St-Laurent et que notre projet répond aux objectifs et exigences du programme;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu d'autoriser la directrice générale, madame Christiane Berger à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'URLS du BSL dans le cadre du programme de soutien financier en loisir 2016-2017 pour le projet : Ouverture de la salle de conditionnement physique.

**RÉSOLUTION 249-2016 SUBVENTION À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE ST-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

Il est proposé par Madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité de verser une subvention de **2,500\$** à la corporation de développement qui assure, par ses actions, la sauvegarde des services de proximité.

**RÉSOLUTION 250-2016 FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec a établi un programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité prévoit la formation de quatre pompiers au cours de la prochaine année;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Rimouski-Neigette.

**RÉSOLUTION 251-2016 ÉTUDE DE RÉGIONALISATION**

**ATTENDU QUE** : la part à payer par la municipalité de Saint-Eugène -de-Ladrière est estimée à 3,000\$ pour l'étude de régionalisation en incendie;

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de participer à l'étude de régionalisation en incendie de la MRC de Rimouski-Neigette conditionnellement à ce que le montant de **3,000\$** demeure le montant **maximal** à payer versus la participation de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière.

**RÉSOLUTION 252-2016 ENTRAINEUR POUR LA SALLE DE CONDITIONNEMENT PHYSIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** le nombre d'inscriptions pour l'entraînement physique donné par un entraîneur à la salle de conditionnement est insuffisant;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu de cesser de payer pour la rémunération de l'entraîneur à compter du 18 novembre 2016.

**RÉSOLUTION 253-2016 RETRAIT DE LA DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

**ATTENDU QUE** : suite à la demande d'appui auprès de la MRC de Rimouski-Neigette en regard d'une demande d'exclusion de la zone agricole afin d'agrandir la zone industrielle, le service de l'aménagement du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette établit une recommandation défavorable en regard de cette demande de la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière ;

**ATTENDU QU'** : une recommandation défavorable de la part de la MRC de Rimouski-Neigette ne peut être présenté à la CPTAQ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Rimouski-Neigette de retirer la demande de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière en regard de la demande d'exclusion de la zone agricole permettant l'agrandissement de la zone industrielle.

**RÉSOLUTION 254-2016 RETRAIT DE LA DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE**

**ATTENDU QUE** : suite à la demande d'appui auprès de la MRC de Rimouski-Neigette en regard d'une demande d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole afin d'agrandir la zone résidentielle, le service de l'aménagement du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette établit une recommandation défavorable en regard de cette demande de la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière ;

**ATTENDU QU'** : une recommandation défavorable de la part de la MRC de Rimouski-Neigette ne peut être présenté à la CPTAQ ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Fernand Caron appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité de demander à la MRC de Rimouski-Neigette de retirer la demande de la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière en regard de la demande d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole permettant l'agrandissement de la zone résidentielle.

**RÉSOLUTION 255-2016 ENTENTE EN INSPECTION RÉGIONALE**

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité de ne pas participer à l'entente en inspection régionale proposée par la MRC de Rimouski-Neigette.

**RÉSOLUTION 256-2016 ACQUISITION DE LOGICIEL POUR LES INSPECTIONS**

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte de participer au projet d'acquisition d'un logiciel pour la gestion des inspections et s'engage à payer sa part des coûts et les frais récurrents relatifs à cette acquisition établis dans la grille de répartition des coûts.

**\*\*\*Projet de nettoyage de sites ou dépotoirs clandestins offert par PurNat**

Le conseil considère que le projet est pertinent toutefois, vu la complexité des démarches à faire auprès des propriétaires, aucune décision n'est prise.

\*\*\*\*\*La demande de commanditaire de **Prévention -Suicide** est refusée en raison de fonds indisponibles .

**RÉSOLUTION 257-2016 FONDATION DU CHRR**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Pascal D'Astous , appuyé de madame Julie D'Astous et unanimement résolu de verser 50\$ à la Fondation du CHRR de Rimouski.

**RÉSOLUTION 258-2016 CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES SERVICES COMPTABLES**

En vertu de l'article 935 du Code municipal, les contrats de **moins de 25,000\$** ( incluant les taxes) peuvent être conclus de gré à gré;

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité de conclure le contrat de **gré à gré** avec Deloitte de Rimouski, comptables agréées pour la production des rapports financiers 2016-2017.

**RÉSOLUTION 259-2016 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu à l'unanimité à 23 h.20.

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
Gilbert Pigeon, maire

\_\_\_\_\_  
Christiane Berger,  
Dir.générale & sec/trésorière